

Bujumbura, le 03/04/2025

**Réf :** 88/OAB/NPD/2025

**Objet :** Appel à manifestation d'intérêt pour offre de biens et services.

## **0. Contexte et justification de la demande de cotations**

L'ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Bujumbura Mairie ici dénommé « Barreau de Bujumbura » est une organisation professionnelle indépendante qui a pour mission de servir d'acteur précieux de la justice en assurant la défense de toutes les personnes et de leurs intérêts, notamment dans les domaines juridique et judiciaire au Burundi ou ailleurs. Il a été créé en 1950 et est régie par la loi n° 17 du 24 juillet 2023 portant modification de la loi n°1/014 du 29 novembre 2002 portant réforme du statut de la profession d'Avocat.

Le Barreau de Bujumbura invite les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres de prix sous plis fermés conformément aux lots ci-dessous en vue de la constitution d'une base de données de ses fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses différentes activités et projets.

### **1. Biens et services à fournir**

#### **Lot 1 : Location de véhicule :**

Le soumissionnaire intéressé indiquera le coût de location par jour, carburant inclu, selon la province de destination et le type de véhicule.

#### **Lot 2 : Location de salles de conférence**

Le soumissionnaire intéressé indiquera la description de la salle (capacité d'accueil, climatisation ou non) le coût de location par jour, le coût des repas (petit déjeuner, déjeuner et limonade/eau) ainsi que les autres accessoires (projecteur, sonorisation, wifi, etc.)

#### **Lot 3 : Fourniture de matériel de bureau**

Le soumissionnaire intéressé indiquera le matériel de bureau (papier, carnets, fardes, stylos, marqueurs, flip chart, etc) à fournir, ainsi que le cout unitaire de chaque article.





#### **Lot 4 : Fourniture de matériel informatique**

Le soumissionnaire intéressé indiquera le matériel informatique (desktop, laptop, imprimantes, photocopieuses, consommables) à fournir ainsi que le coût unitaire et les spécifications techniques de chaque article.

#### **Lot 5 : Fourniture de connexion internet**

Le soumissionnaire intéressé indiquera la capacité de la connexion, le coût de l'abonnement ainsi que les couts d'installation.

#### **Lot 6 : Fourniture de cartes de communication**

Le soumissionnaire intéressé indiquera les modalités de fourniture et de paiement

#### **Lot 7 : Fourniture d'eau potable**

Le soumissionnaire intéressé indiquera les modalités de fourniture des bouteilles d'eau et de paiement des cartes de communication.

### **2. Paiement**

Le paiement se fera en Francs Burundais (BIF) par ordre de virement ou par chèque barré au compte de l'entreprise/société qui aura remporté le marché.

*N.B : Seuls les fournisseurs qui disposent du NIF, du numéro de compte ouvert au nom de l'entreprise seront éligibles.*

### **3. Preneur de Services.**

Organisation : Ordre des Avocats près la Cour d'Appel de Bujumbura Mairie.

Adresse Physique : Bujumbura, Boulevard de l'Indépendance, n° 7,

Tél : 22 24 39 45/61 77 57 22.

### **4. Dépôt des Offres.**

Les soumissionnaires devront déposer leurs offres techniques et financières sous enveloppes fermées, logées dans une même et 3<sup>ème</sup> enveloppe sans aucun signe distinctif, au siège du Barreau de Bujumbura sis à Bujumbura, Commune Mukaza Zone Rohero, avec la mention « **Offre pour fourniture de biens et de services** » au plus tard, **Lundi le 21/04/2025 à 17h00.**

Les dossiers déposés ne seront pas remis. Le fournisseur qui présente l'offre de biens et/ou de services techniquement conforme et économiquement la plus avantageuse sera retenu et il devra maintenir les prix proposés sur une période d'un semestre sans les réviser.

Une visite des véhicules proposés, des stocks des équipements, des magasins pourra être effectuée chez les soumissionnaires retenus. Le Barreau de Bujumbura se



ORDRE  
DES AVOCATS  
DE BUJUMBURA  
Justice, Paix, Progrès

réserve le droit de se rétracter et de contacter avec le suivant si le véhicule n'est pas disponible ou n'est pas de bonne qualité.

En plus, le chèque ou l'ordre de virement, sera libellé au nom de la société ou de la compagnie (Raison sociale), mais pas à un tiers dont le lien avec le fournisseur n'est pas mis en évidence.

Fait à Bujumbura, le 08 /04 /2025

**Vérifié par :**

**Elias MINANI ;**

**Directeur Exécutif**

**Me Patrick-Didier NUKURI ;  
Bâtonnier de l'Ordre**

